

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le samedi 08 février à 09h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

**Présents :**

- Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Isabelle BAGUETTE,
- Nathalie CORNU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Bruno DUBOT,
- Nicole JUNG,
- Frédéric MENEAU.

**Absents :**

- Philippe BRUNEAU
- Lise LEROUX

**Absent excusé :**

- Pierre DELEVALLEZ, pouvoir donné à Frédéric MENEAU

**Date de convocation :** 22 janvier 2020

Monsieur le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.  
Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2019**

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2019.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**Informations :**

**Litige avec les propriétaires d'une rive de la mare de la mairie :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 3 février des propriétaires au terme de laquelle la commune serait responsable de l'érosion de la berge, cause de l'effondrement probable d'un mur construit en partie sur le domaine public.

Une dernière tentative de conciliation avec les propriétaires sera effectuée dans les prochaines semaines.

**Réunion à la gendarmerie de Saint André de l'Eure :**

Pierre DELEVALLEZ a participé à cette réunion et établit un rapport dont Monsieur

le Maire lit un extrait.

La zone d'intervention de la gendarmerie d'Ivry recouvre une population de 31 000 habitants. Elle réalise environ 1 300 interventions par an en moyenne (1 390 en 2019).

On constate une hausse significative des violences intra familiales en lien avec une tendance à la libération de la parole sur des faits antérieurement dissimulés.

Statistiquement pour 2019 :

- . Violences familiales 106
- . Cambriolages 57
- . Signalement de rôdeurs 82
- . Dégradations 66
- . Route 585 infractions constatées avec une hausse des excès de vitesse.

Judiciairement :

- . 76 gardes à vue
- . 120 cambriolages
- . Stupéfiants 17 dont 3 trafics importants.

Selon le tableau récapitulatif des interventions par commune, pour la Boissière moins d'intervention en 2019 (114), 2018 (150).

**Subvention « améliorations de l'espace urbain » :**

Une subvention DETR de 1 375€ a été accordée à la commune pour financer l'installation d'une caméra de surveillance Place du Bal.

**Non-respect du permis de construire du 4 route de l'Hermitage :**

Une réunion a eu lieu avec une avocate. Dans un premier temps une procédure amiable va être engagée contre le propriétaire (coût 350€ après déduction des honoraires pris en charge par Groupama au titre de la garantie protection juridique). Si besoin est la procédure sera poursuivie sur le plan pénal après l'établissement un procès-verbal par Monsieur le Maire.

**La dette de la commune en faveur du SIEGE, du Syndicat de Voirie, de La Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole représenté :**

- 2020	15 000€	- 2026	900€
- 2021	15 000€	- 2027	500€
- 2022	13 500€	- 2028	300€
- 2023	13 000€	- 2029	300€
- 2024	12 500€	- 2030	200€
- 2025	12 000€		

**Délibération 1 : RD 67 Réalisation de caniveaux en traverse, approbation du devis rectificatif d'EUROVIA, détermination du financement, autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter un emprunt**

Pour assurer une meilleure fluidité des eaux pluviales, le département a demandé d'effectuer les travaux en une seule phase ; dans le cas contraire nous risquons de ne pas être subventionnés ; la subvention escomptée s'élève à 10 000€. En contrepartie le département s'engage à refaire la chaussée sur toute sa largeur.

Les travaux s'élèvent à 54 614,04 € TTC ; malgré un solde excédentaire 2019 d'environ 39 000€ (résultat à ajuster avec la Trésorerie), la réalisation de l'opération nécessitera un emprunt.

Après discussion les membres du conseil municipal à l'unanimité moins une abstention, donnent leur aval à la réalisation des travaux, sous réserve de l'obtention d'une subvention du département.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter et à contracter un prêt bancaire de manière à pouvoir financer l'opération.

**Délibération 2 : Revalorisation de l'allocation versées aux familles pour les voyages organisés par les établissements primaires et secondaires du premier cycle de l'enseignement**

Cette subvention n'a pas été revalorisée depuis janvier 2006.

A l'heure actuelle, elle est de 15€ par jour sur 7 jours maximum.

Après débat, à l'unanimité des membres du conseil, la subvention est portée à 20€ par jour sur 7 jours maximum. Toutefois, en tout état de cause, les parents conserveront à leur charge 25% du coût facturé du voyage.

**Délibération 3 : Attribution d'une subvention aux parents des enfants participants à la classe de découverte 2020 de l'école de Boisset**

Aucune demande des parents d'élève n'a été présentée. En conséquence cette délibération est retirée de l'ordre du jour, mais elle sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour d'un conseil municipal après les élections.

**Délibération 4 : Sortie d'actifs, autorisation de mise en vente du matériel et détermination de son prix**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la sortie des actifs qui suivent et fixe les prix de vente à :

- 13 panneaux de signalisation routière à 30€ l'unité,
- 4 bancs d'église à 30€ l'unité,
- 1 balance médicale à 30€ l'unité.

**Délibération 5 : Demandes de subvention pour les associations**

De très nombreuses associations ont sollicité une subvention. Seules les demandes de trois associations ont été retenues :

- L'Association de Sauvegarde de l'Eglise, à l'unanimité pour un montant de 350€,
- L'Association des Amis des Monuments et sites de l'Eure, à l'unanimité pour un montant de 36€,
- Le « Judo Alliance Competit' Eure » à l'unanimité moins une abstention, pour 50€, eu égard à la fréquentation de ce club par les habitants de la commune.

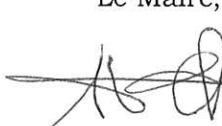

**Questions diverses.**

Pas de questions diverses

***Prochain conseil :*** dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de second tour, le conseil se réunira le samedi 21 mars 2020 à 9h30, à l'ordre du jour notamment l'élection du maire.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 10h30.

Le Maire,

M. Michel PATEZ